

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2024 / 7

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **vendredi 23 janvier 2024** à 20h00.

Hambye, le 19 février 2024.

Le Maire,



Victorien PIGNET.

Affichage du compte-rendu le 8 mars 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-trois février à 20h00**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victorien PIGNET, Maire, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Victorien PIGNET. Nadine LADROUE-DENIS. Jacky BRIONNE. Claudine LECERF. Thomas GAJIC. Pascal HUREL. Chantal GUILLOTTE. Frédéric COLOMBOT. Nathalie JOUANNY. Wilfrid LUDJET. Christian LEGUERRIER. Lydie VERON.**

Absents excusés : Marie-Amélie LENGRONNE (pouvoir à Victorien PIGNET). Géraldine LEPETIT (pouvoir à Victorien PIGNET).

Absent : Pierre HUREL.

Monsieur Victorien PIGNET indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Lydie VERON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des adjoints. Sont élus à l'unanimité : Nadine LADROUE-DENIS, première adjointe, Jacky BRIONNE, deuxième adjoint et Claudine LECERF, troisième adjointe.

OBJET : MONTANT DES INDEMNITES A VERSER AUX ELUS AYANT UNE DELEGATION.

Le Conseil Municipal prend connaissance du barème concernant les indemnités de fonction qui peuvent être versées mensuellement au maire et aux adjoints, en vigueur et revalorisé depuis le 1^{er} janvier 2024, calculé en fonction des différentes strates de population (de 1 000 à 3 499 habitants pour la Commune de Hambye).

Il est rappelé que les indemnités sont calculées en fonction d'un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit au 1^{er} janvier 2014, l'indice brut 1027 (indice majoré 835).

Ces taux sont les suivants : Maire 51.6 % de l'indice brut 1027, soit 2 121.03 €, et adjoints 19.8% de l'indice brut 1027, soit 813.88 € par mois.

Le Maire expose qu'il souhaite que les taux qui seront votés respectent l'enveloppe budgétaire du précédent mandat et précise ici les délégations attribuées par arrêté municipal en date du 23 février 2024 à :

- Nadine LADROUE-DENIS, première adjointe : finances commune, CCAS et MARPA.
- Jacky BRIONNE, deuxième adjoint : voirie et chemins communaux, travaux, cimetière, gestion du personnel des services techniques, action culturelle, tourisme, mobilités et urbanisme.
- Claudine LECERF, troisième adjointe : gestion du personnel MARPA, cantine et coordination des affaires scolaires et périscolaires et les affaires sociales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide des taux à appliquer pour les indemnités, ci-dessous détaillés, à :

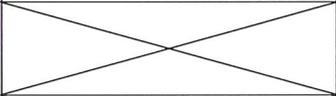
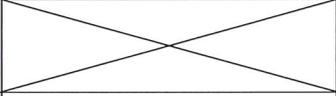
- Monsieur Victorien PIGNET, Maire, **43 %** de l'indice terminal de la fonction publique, soit la somme à ce jour de 1 767,52 € brut,
- Madame Nadine LADROUE-DENIS, Monsieur Jacky BRIONNE, Madame Claudine LECERF, adjoints au maire, **14 %** de l'indice terminal de la fonction publique, soit la somme à ce jour de 575,47 € brut,
- Et précise que ces indemnités seront versées à compter du 5 février 2024.

DEL24021123 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 11 mars 2024.

INFORMATIONS GENERALES.

- Entretien des espaces-verts : la mairie a reçu trois devis pour l'entretien des espaces-verts de la commune.
 - Le premier concerne l'entretien des espaces engazonnés pour un montant de 16 776,00€, il est accepté à la majorité des membres présents (une abstention).
 - Le deuxième concerne la taille des haies pour un montant de 3 360,00€, il est accepté à la majorité des membres présents (une abstention).
 - Le troisième concerne la taille des tilleuls de la commune, il est rejeté pour permettre de redonner du volume aux tilleuls et permettre aux oiseaux de faire leurs nids.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 mars à 20 heures à la Mairie.
- Les élus, le maire ou les adjoints accompagné d'un conseiller, tiendrons des permanences le samedi matin de 10h à 12h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Nadine LADROUE-DENIS		Frédéric COLOMBOT	
Jacky BRIONNE		Nathalie JOUANNY	
Claudine LECERF		Wilfrid LUDJET	
Thomas GAJIC		Marie-Amélie LENGRONNE	
Lydie VERON		Géraldine LEPETIT	
Pascal HUREL		Christian LEGUERRIER	
Chantal GUILLOTTE		Pierre HUREL	